

Durée :

3 jours

Les participants et leur pré-requis :

Conducteurs de grues auxiliaires désirant obtenir un CACES R.377. Ils seront médicalement à la conduite des grues auxiliaires de chargement.

Notre intervenant :

Formateur expert en manutention et levage. + un testeur certifié CACES.

L'organisation :

Lieu : A déterminer Occitanie

Dates : à déterminer

Horaires : 08h30 17h00

Coût par participant :

800 € HT (960 € TTC)

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO

LES OBJECTIFS :

- Bien connaître les appareils.
- Organiser rationnellement le travail en tenant compte des limites des appareils et accessoires utilisés.
- Appliquer les consignes de sécurité en vigueur dans l'entreprise et sur la voie publique, tout en respectant une norme minimale de productivité.
- Savoir maîtriser une situation difficile.
- Faciliter l'entretien de la grue.

NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

Alternance d'apports théoriques et de pratique (conduite de grues auxiliaires).
Supports audio visuels adaptés (transparents, films).
Support de cours remis à chaque participant.
Test final d'évaluation des connaissances théoriques et pratiques suivant le référentiel CNAM R.377 réalisé par un testeur certifié.

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

LE CONTENU DE LA FORMATION :

PARTIE THÉORIQUE

■ **La réglementation**

- Les textes de la réglementation généraux et spécifiques aux appareils de levage utilisés, les normes européennes harmonisées (contrôles techniques, essais dynamiques, code du travail, code pénal, décret de 1998, etc....).

■ **Les risques liés**

- A la conduite des grues : Vitesse du vent, poids de la charge, shunt de l'interférence, travail sans E.P.I., aide à la conduite, commandement, translation, distance, balancement.
- A l'environnement.
- Au défaut de maîtrise et de connaissances à la hauteur, à l'utilisation des accessoires, aux interdictions spécifiques .

■ **Les règles d'utilisation**

- Les règles générales d'utilisation et les règles de l'art des appareils utilisés en tenant compte du contexte dans lequel les conducteurs se trouvent et des tâches qu'ils auront à effectuer.

■ **Technologie**

- Les appareils sont étudiés sous leur aspect mécanique et sont ainsi abordés : conception, principe de fonctionnement, poids, charge, énergie cinétique, flexion, torsion, centre de gravité, capacité de charge (charge maxi, abaques, couple, etc....), type particulier de grues...
- Les élingues : étude des différents types d'élingues, les modes d'élingage, les angles à respecter...

PARTIE PRATIQUE

■ **Mise en exploitation de la GMR et GME**

- Code de déontologie et Rôle du grutier.
- Règles fondamentales liées aux manoeuvres.
- Règles particulières du transport en élévation de marchandises et des hommes.
- Règles particulières liées aux intempéries, au port des E.P.I.
- Abaque des charges et lecture de la plaque.

■ **La machine**

- Les positions au travail - de repos : la structure, la flèche, la contre flèche, la giration, systèmes d'interférence, l'anémomètre, la sécurité au repos, les sécurités au travail, distance de la charge (longueur, hauteur, diagonale), le positionnement au travail guidé, les différents types de conduite (radio commande, télécommande, ...), les différents organes des grues (câble, mécanismes, ...), la protection des organes mobiles, les différents dispositifs de sécurité, la stabilité contre le renversement de la grue, l'installation électrique, la cabine (moyens d'accès, poste de conduite), la protection individuelle de l'élingueur, les accessoires de préhension, l'élingage, l'évaluation du centre de gravité, le poids de la charge, les gestes à faire avant la manoeuvre, les gestes de commandement, le début de la manoeuvre de chargement, le déplacement et la dépose de la charge, la fin de poste, la mise en girouette, l'arrêt de la machine, ce qu'il est dangereux de faire, le comportement face à une manoeuvre difficile...